

Les conditions d'octroi des bourses d'études à nouveau durcies

■ M. Marcourt veut éviter une explosion budgétaire consécutive au nouveau système de crédits.

Le gouvernement de la Communauté française s'apprête à réduire les critères d'accès aux bourses d'études, ces aides financières accordées aux étudiants dont les parents disposent de revenus faibles. Un projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des allocations d'études sera prochainement adopté par la majorité PS-CDH. Il prévoit qu'un maximum de quatre allocations d'études pourront être octroyées à un étudiant durant son premier cycle (les trois années de bachelier) et deux allocations maximum durant le deuxième cycle (les deux années de master). Une allocation supplémentaire pouvant être attribuée à un étudiant de deuxième cycle, s'il n'a pas bénéficié du maximum autorisé durant le premier cycle. Autrement dit, l'étudiant boursier a droit à un "joker": il peut rater une fois, sans perdre le bénéfice de l'allocation. S'il échoue une seconde fois durant ses études, au revoir la bourse.

Le gouvernement francophone réintroduit en quelque sorte le dispositif de l'année "joker" que le décret du 11 avril 2014 avait abrogé. Ce décret, voté par la majorité précédente (PS-Ecolo-CDH), avait en effet supprimé toute autre condition académique que celle d'être un étudiant finançable⁽¹⁾. Il devait faciliter l'accès des étudiants précaires aux études et leur laisser le même droit à l'échec que les étudiants plus aisés. Son entrée en vigueur était progressive, à partir de l'année académique passée.

Entre-temps, le nouveau système d'organisation des études est cependant entré en application. La notion d'année académique a désormais été supprimée et remplacée par un système d'accumulation de crédits, qui accorde davantage de

souplesse aux étudiants dans leur cursus.

Etudes plus longues, boom budgétaire

Une conséquence pressentie de cette nouvelle organisation est que les étudiants, y compris les boursiers, auront besoin de davantage de temps pour obtenir leur diplôme. Au bout du compte, on aurait pu assister à une explosion du budget des allocations d'études. "On a fait en sorte que ce ne soit pas le cas", explique le cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS). "Aujourd'hui, les bourses coûtent déjà plus de 60 millions d'euros par an. En cette période de difficulté budgétaire, il ne fallait pas que cela passe à 70 ou 75 millions. On a donc dû rectifier les choses."

Ecolo, aujourd'hui dans l'opposition, dénonce ce "retour en arrière" du ministre Marcourt. Pour le député Philippe Henry, "si on veut permettre l'émancipation des jeunes en situation de précarité, ils doivent bénéficier des mêmes conditions d'accès aux études que les autres. Ce que font le PS et le CDH, c'est très discriminant".

Laurent Gérard

→ (1) Ne pas avoir été déjà inscrit deux fois à des études de même cycle au cours des cinq années précédentes; et, pour le 1^{er} cycle, ne pas avoir été déjà inscrit deux fois aux études menant au même grade académique ni avoir été déjà inscrit trois fois à un premier cycle d'études au cours des cinq années précédentes.

"Ce que font le PS et le CDH, c'est très discriminant."

PHILIPPE HENRY

Pour le député Ecolo, les jeunes en situation de précarité doivent bénéficier des mêmes conditions d'accès aux études que les autres.